

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS ^{de l'Eure}

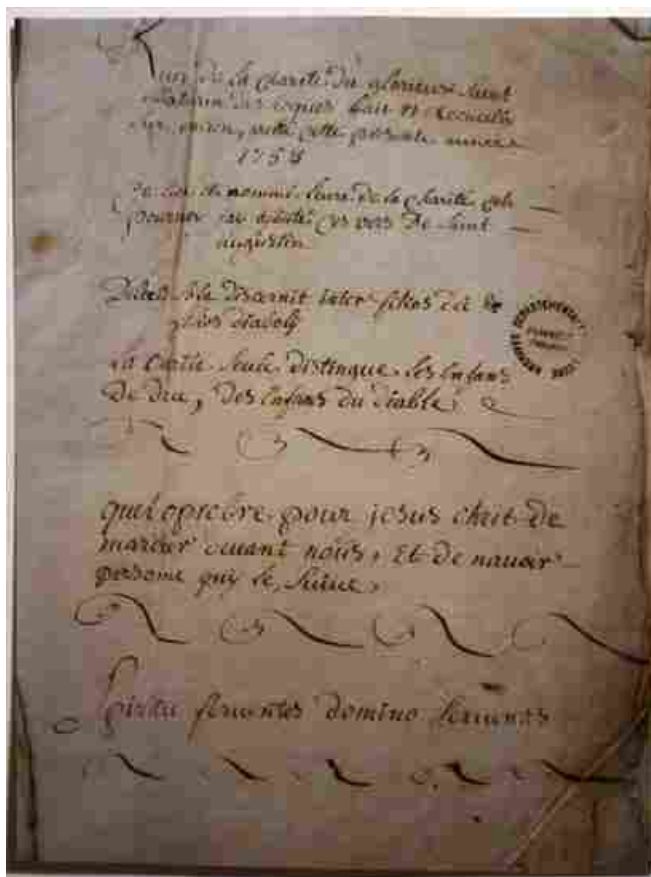
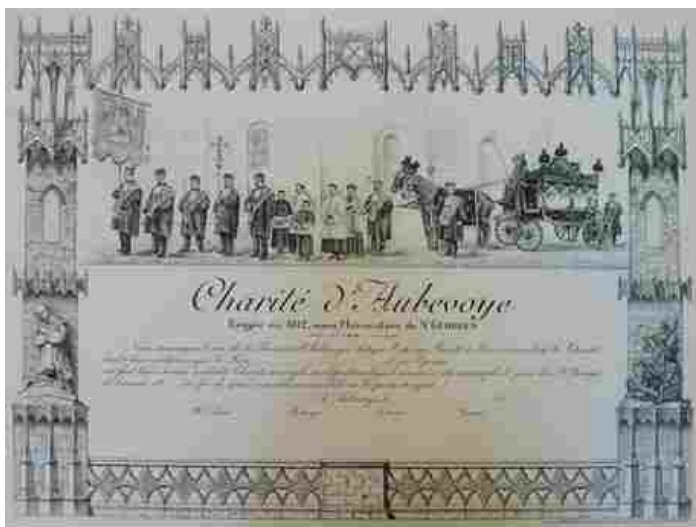
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Connais. Églises n°54 – 16 déc. 2013 – Yvette PETIT-DECROIX (Fondation du Patrimoine) et France POULAIN

Les documents écrits des charités de l'Eure

Les documents écrits. Ils sont consultables aux Archives Départementales d'Evreux (A.D.E séries 4F, 2F, 6J, 15J, 76V) et de Rouen (ADSM série G). Les principaux sont :

- l'enregistrement : texte (souvent en latin) par lequel l'évêque « enregistre » c'est-à-dire reconnaît une charité.
- la bulle d'indulgences : acte écrit par lequel le pape supprime les péchés des frères de charité pour un temps donné.
- les statuts : textes précisant le règlement d'une charité ; il comporte en général un titre complet donnant le nom de la paroisse et celui de la charité avec son saint patron, puis des articles réglant le fonctionnement de la charité et enfin les paraphe des frères servants en place, de quelques associés, du curé, d'un représentant de la fabrique. (ex : statuts de la charité Notre Dame de Pitié à Pîtres de 1648).
- l'agrés : sorte de brevet donné aux frères de charité entrant en fonction. Ils sont encore nombreux pour le 19^{ème} siècle.





– et le matrologe (ou matheloge ou martyrologe) : registre tenu à jour souvent sur plusieurs décennies et sur lequel sont inscrits les frères de charité et les associés, mais aussi les amendes, quelquefois l'état des finances. C'est le document le plus intéressant concernant une charité, mais hélas, il est rare d'en trouver un (matrologe de Bois le Roi encore dans la paroisse ou celui des Hogues de 1758 aux ADE).

D'autres documents écrits ou imprimés peuvent nous renseigner de façon plus ponctuelle sur les charités : lettres (du curé, de l'évêque), comptes-rendus de visites pastorales, images pieuses, parties de comptes...